



2h30 - 7km - Facile

3 Aspremont

 Tourrette-Levens (390 m)

 + 430 m - 430 m

 7 km environ (aller-retour)

 2h30 environ

 Randonnée facile

 IGN Top 25 n° 3742 OT

(b.) = présence d'une balise

Cette randonnée (aller-retour) nous conduit à un proche voisin : Aspremont qui fut durant des siècles un des fiefs les plus puissants du comté de Nice. En 1874 à la suite de désaccords sur la gestion des pâturages les hameaux de Castagniers et de Colomars se séparent du chef-lieu et deviennent communes distinctes.



Du parking, passer devant la mairie et la place de l'église, pour prendre derrière la fontaine, le chemin du docteur Mauran (b.). Descendre par de larges marches, en laissant sur la droite le bel oratoire de St Sébastien (fontaine) pour filer droit et traverser la M19 sur un passage protégé à proximité du collège.

Quelques escaliers, derrière la croix de mission de 1870, mènent sur le chemin Ste Catherine, qui passe à côté du lavoir et atteint la route de la Gabre. La suivre vers la droite sur près de 150 mètres dans le quartier la Fontaine situé au confluent des vallons du Ray et de la Gabre au point coté 299 m.

Traverser le pont de pierre (b.) c'est le point bas du parcours, longer quelques propriétés puis le sentier s'élève assez progressivement pour atteindre une piste. Utiliser cette piste vers la droite (Ouest) sur environ 300 mètres, puis la quitter pour prendre quelques marches qui conduisent au quartier de la Prairie, sous un virage très prononcé (b.) de la M719 au point coté 532 m.

Faire quelques mètres en bordure de la route vers l'Ouest, puis prendre de suite à gauche le chemin du Campoun sur une centaine de mètres. Depuis l'intersection, bifurquer franchement à droite pour descendre un chemin caillouteux, puis une petite route qui débouche sur la M14.

En la traversant avec prudence, au passage protégé, reprendre en face (b.) un petit sentier qui passe en contrebas de la route et atteint facilement (b) le parking principal et l'entrée du village.

Retour par le même itinéraire.

Le programme complet de cartographie, balisage et entretien est réalisé par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes auquel le législateur a donné compétence en matière de Plan Départemental de Randonnée (loi du 22 juillet 1983, complétée par la circulaire du Premier ministre du 30 août 1988). Il a été adopté par l'Assemblée départementale le 22 janvier 2004.

Toutes les informations touristiques ont un caractère indicatif et n'engagent pas la responsabilité de la commune et du rédacteur. Il appartient aux usagers de prendre toutes précautions imposées par les conditions locales.



Un peu d'histoire...

Ce village installé sur un promontoire domine la vallée du Var et offre un excellent panorama sur de nombreux villages.

- De la place St Claude (500m), avec sa chapelle construite en 1632, des escaliers conduisent sur les hauteurs (528m) du village d'Aspremont.
- Il fera bon se balader à travers les fraîches ruelles de ce village circulaire et découvrir la maison natale de François Xavier de Maistre (né en 1705), ainsi que les « pontis », ces constructions sur voûte ou sur poutres.